

**Le Mois de Marie Dominicain**  
*Marie honorée par les Saints et les Saintes de l'Ordre de Saint Dominique*

**Vingt-et-unième jour**  
*Le esclavage de Marie*

« *Quand vous voudrez offrir quelque chose à Dieu, ayez soin de l'offrir par les mains très agréables et très dignes de Marie, à moins que vous ne vouliez être rejeté. Le plus grand bien que l'aimable Marie procure à ses fidèles serviteurs, c'est qu'elle intercède pour eux près de son Fils et l'apaise par ses prières. Elle les unit à Lui d'un lien très intime, et elle les y conserve* ». (Saint Louis Marie Grignon de Montfort, du T.-O. De Saint Dominique).

« *Ô Marie, je veux de tout mon coeur être la petite esclave de Jésus et la vôtre* ». (Vénérable Sœur Charlotte de la Résurrection, conv.).

I. « La plus parfaite consécration à Jésus Christ n'est autre chose qu'une parfaite et entière consécration de soi-même à la très Sainte Vierge, pour être tout entier à Jésus Christ par Elle. Il faut lui donner 1° Notre corps, avec tous ses sens et ses membres ; 2° notre âme avec toutes ses puissances ; 3° nos biens extérieurs ; 4° nos biens intérieurs et spirituels qui sont nos mérites, nos vertus, et nos bonnes œuvres passées, présentes et futures ; en deux mots, tout ce que nous avons, et tout ce que nous pourrions avoir à l'avenir dans l'ordre de la nature, de la grâce et de la gloire ; et cela, sans aucune réserve, pas même d'un denier, d'un cheveu et de la moindre bonne action, et cela pour toute l'éternité, et cela sans prétendre ni espérer aucune autre récompense de son offrande et de son service, que l'honneur d'appartenir à Jésus Christ par Elle et en Elle, quand cette aimable Maîtresse ne serait pas, comme Elle l'est toujours, la plus libérale et la plus reconnaissante des créatures.

Une personne qui s'est ainsi volontairement consacrée et sacrifiée à Jésus Christ par Marie, ne peut plus disposer de la valeur d'aucune de ses bonnes actions ; tout ce qu'elle souffre, tout ce qu'elle pense, dit et fait de bien appartient à Marie, afin qu'elle en dispose selon la volonté de son Fils et à sa plus grande gloire, sans cependant que cette dépendance préjudicie en aucune manière aux obligations de l'état où on est à présent, et où on pourra être pour l'avenir : par exemple, aux obligations d'un prêtre, qui, par office ou autrement, doit appliquer la valeur satisfaisante et impétoire de la sainte Messe à un particulier, car on ne fait cette offrande que selon l'ordre de Dieu et les devoirs de son état.

On se consacre tout ensemble à la très Sainte Vierge et à Jésus Christ : à la très Sainte Vierge, comme un moyen parfait que Jésus-Christ a choisi pour s'unir à nous et nous unir à Lui ; et à Notre Seigneur, comme à notre dernière fin, auquel nous devons tout ce que nous sommes. Comme à notre Rédempteur et à notre Dieu ». (Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, Traité de la vraie dévotion à la très Sainte Vierge).

Quelqu'un dira peut-être : « Si je donne à la très Sainte Vierge toute la valeur de mes actions, pour l'appliquer à qui Elle voudra, il faudra peut-être que je souffre longtemps en purgatoire ». Cette objection, qui vient de l'amour-propre et de l'ignorance de la libéralité de Dieu et de sa Sainte Mère, se détruit d'elle-même, une âme fervente et généreuse, qui prise les intérêts de Dieu plus que les siens, qui donne à Dieu tout ce qu'elle a sans réserve, en sorte qu'elle ne peut rien de plus ; qui ne respire que la gloire et le règne de Jésus Christ par sa Sainte Mère, et qui se sacrifie tout entière pour le gagner ; cette âme généreuse, dis-je, sera-belle plus punie dans l'autre monde, pour avoir été plus libérale et plus désintéressée que les autres ? Tant s'en faut : c'est envers cette âme, comme nous le verrons ci-après, que Notre-Seigneur et sa très Sainte Mère sont très généreux et prodigues en ce monde et dans l'autre, dans l'ordre de la nature, de la grâce et de la gloire.

On trouve depuis plus de huit cents ans des marques de cette pratique de dévotion dans l'Église. Saint Odilon, abbé de Cluny, qui vivait environ l'an 1040, a été un des premiers qui l'ait pratiquée publiquement en France. Différents papes ont approuvé cette dévotion, et des milliers de personnes l'ont embrassée.

La Bienheureuse Agnès de Jésus, religieuse dominicaine du couvent de Langeac, en Auvergne, où elle mourut en odeur de sainteté, souffrait de grandes peines d'esprit, quand elle entendit une voix qui lui disait que si elle voulait être délivrée de toutes ses peines et protégée contre tous ses ennemis, elle se fit au plus tôt

l'esclave de Jésus et de sa sainte Mère. Aussitôt Agnès se donna tout entière à Jésus et à sa sainte Mère en cette qualité, quoiqu'elle ne sût pas auparavant ce que c'était que cette dévotion ; et ayant trouvé une chaîne de fer, elle se la mit autour du corps et la porta jusqu'à sa mort. Après cette action, toutes ses peines et ses scrupules cessèrent, et elle se trouva dans une grande paix et dilatation de cœur ; ce qui l'engagea à enseigner cette dévotion à plusieurs personnes qui y firent de grands progrès. Un jour la sainte Vierge apparut à la vénérable Agnès et lui mit au cou une chaîne d'or, pour lui témoigner la joie qu'elle avait qu'elle se fût faite l'esclave de son Fils et la sienne : et sainte Cécile, qui accompagnait la sainte Vierge, lui dit : « Heureux sont les fidèles serviteurs de la Reine du ciel, car ils jouiront de la véritable liberté ».

L'abbé Olier, fondateur de Saint Sulpice, voua à Marie une captivité perpétuelle, et en signe de cette heureuse captivité, il portait toujours une petite chaîne d'argent autour du cou. « Ces petits devoirs, disait-il, sont agréables à la sainte Vierge, ils lui plaisent davantage que d'autres plus considérables ».

Le Père de Montfort dit qu'il est très louable, très glorieux et très utile à ceux et celles qui se sont faits les esclaves de Jésus en Marie, de porter pour marque de leur esclavage amoureux de petites chaînes de fer bénites d'une bénédiction propre, chaînes mille fois plus glorieuses et plus précieuses, quoique de fer, que tous les colliers d'or des souverains et des mondains.

II. Ô Marie, je vous choisis aujourd'hui en présence de toute la cour céleste pour ma Mère et ma Maîtresse ; je vous livre et vous consacre, en qualité d'esclave, mon corps et mon âme, mes biens intérieurs et extérieurs, et la valeur même de mes bonnes actions passées, présentes et futures, vous laissant un plein droit de disposer de moi et de tout ce qui m'appartient, selon votre bon plaisir, pour la plus grande gloire de Dieu, dans le temps et dans l'éternité.

Ô Mère admirable, présentez-moi à votre cher Fils, en qualité d'esclave éternel, afin que m'ayant rachetée par Vous, Il me reçoive par Vous.

Ô Mère de Miséricorde, faites-moi la grâce d'obtenir la vraie sagesse de Dieu, et de me mettre pour cela au nombre de celles que vous aimez, que vous enseignez, que vous conduisez, que vous nourrissez et protégez comme vos enfants et vos esclaves.

Ô Vierge fidèle, rendez-moi en toutes choses une si parfaite imitatrice, disciple et esclave de la Sagesse incarnée, Jésus Christ, votre Fils, que je puisse partager un jour sa gloire dans les cieux. Amen.